



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Ministero dell'Istruzione

Ufficio Scolastico Regionale per il Piemonte

Région Autonome  
Vallée d'Aoste



Regione Autonoma  
Valle d'Aosta

## COOPÉRATION ÉDUCATIVE ENTRE LA RÉGION ACADÉMIQUE PACA ET LE PIÉMONT ET LA VALLÉE D'AOSTE : PROGRAMME « TRANS'ALP »

Programme de mobilité individuelle des élèves  
avec réciprocité, année 2023

### 1. Informations préalables sur le programme Trans'Alp Piémont-Aoste :

**Trans'Alp** est un programme de mobilité individuelle de moyenne durée avec l'Italie. Il repose sur le principe de la réciprocité d'accueil. Trans'Alp propose à des **élèves actuellement en classe de 2<sup>nd</sup>e et 1<sup>ère</sup> générale et technologique** de la Région académique PACA (en 1<sup>ère</sup> et Terminale au moment de l'échange) de séjourner quatre semaines dans la famille d'un(e) correspondant(e), de fréquenter son école, de le.la recevoir en échange dans sa famille et dans son établissement.

Cette expérience s'adresse à des élèves qui justifient d'une bonne motivation, d'un niveau A2 ou B1 en italien et, bien sûr, qui ne posent pas de problème de discipline.

Grâce à cet échange, ils pourront faire des progrès durables dans la langue, développer leur autonomie et découvrir de l'intérieur l'Italie et sa culture.

Nous proposons aux familles françaises de recevoir le.la correspondant.e italien.ne **du 26 août au 23 septembre 2023**, puis d'envoyer leur enfant **en Italie du 21 octobre au 18 novembre 2023**. Les mobilités dépendront bien sûr du contexte sanitaire et des consignes des ministères de l'Éducation français et italien.

Les frais liés au déplacement de l'enfant jusqu'au domicile de la famille d'accueil sont à la charge de la famille d'envoi. En revanche, en toute réciprocité, les dépenses pour l'hébergement, les repas et les transports scolaires sont à la charge de la famille d'accueil.

Une des caractéristiques principales de ce programme est l'obligation d'assiduité scolaire dans le pays partenaire. Les contenus pédagogiques étant difficilement comparables d'un pays à l'autre, les équipes pédagogiques devront trouver des solutions de suivi adaptées, pour qu'au retour, la réintégration de l'élève se fasse dans les meilleures conditions.

L'autre point important est constitué par la vie dans la famille d'accueil, qui requiert de la part des élèves participants, une réelle ouverture d'esprit et, de la part des familles, une tolérance réciproque pour les différences culturelles.

Les candidatures acceptées dépendent du nombre d'élèves et de la qualité du cadre d'accueil proposé par le partenaire italien. L'équipe Trans'Alp de la DRAREIC s'attache le plus possible à respecter la concordance des candidatures : âge, loisirs, centres d'intérêts, souhaits particuliers, difficultés singulières (allergies, etc.).



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Ministero dell'Istruzione

Ufficio Scolastico Regionale per il Piemonte



Au niveau pédagogique, un contrat d'études sera établi par les établissements d'origine et d'accueil et fixera les objectifs généraux et spécifiques de la période de mobilité, la participation aux cours et l'évaluation finale ([Circulaire n° 2011-116 du 3-8-2011 sur l'encadrement de la mobilité européenne et internationale au collège et au lycée](#)).

Les lycées, qui restent les interlocuteurs principaux de la DRAREIC, sont invités à désigner un enseignant tuteur référent. Il sera chargé de coordonner la diffusion de l'information et la mise en œuvre de l'action de mobilité individuelle des élèves. En liaison avec la DRAREIC et l'Inspection d'Italien, l'enseignant tuteur sera l'interlocuteur privilégié des familles.

Après avoir procédé à une évaluation des candidats réellement motivés et justifiant d'un niveau A2 ou B1 en italien, les enseignants référents pourront pré-inscrire les élèves intéressés selon la procédure décrite ci-après.

## 2. Périodes d'échange :

Les élèves italiens seront accueillis \* :

- **du 26 août au 23 septembre 2023** par les familles et les établissements de la région académique.

En retour, selon le principe de réciprocité, les élèves français seront accueillis \* :

- **du 21 octobre au 18 novembre 2023** par les familles et les établissements italiens.

*\* Sous réserve que les mesures prises pour répondre à la situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, en France comme en Italie, permettent le bon déroulement du programme.*

## 3. Coût du séjour :

S'agissant d'un échange entre familles, les élèves sont logés, nourris, blanchis par la famille d'accueil, sur le principe de la réciprocité. Pour la durée du séjour en Italie, il convient néanmoins de prévoir une réserve d'argent de poche suffisante.



## 4. Procédure de candidature

Les inscriptions se font uniquement en ligne du **28 février au 17 mars 2023** (20 mars pour l'élève) selon la procédure suivante :

1. L'enseignant référent dresse la liste des élèves intéressés par le programme et note l'adresse email de leur famille.
2. Après avoir récupéré l'attestation d'accueil signée du chef d'établissement au format électronique, l'enseignant référent inscrit les élèves qu'il recommande (et qu'il considère avoir la maturité nécessaire pour réaliser l'échange) sur le formulaire en ligne et y dépose l'attestation d'accueil. Il remplit un formulaire par élève (procédure rapide). Le formulaire de l'enseignant est disponible à l'adresse suivante : <https://ppe.orion.education.fr/paca/itw/answer/s/9an6OrhBga/k/bsxhCMc>  
Formulaire disponible du 28/02/23 au 17/03/23 à 8h00
3. Suite à l'inscription de l'élève par l'enseignant, la famille de l'élève reçoit par email les documents à remplir, ainsi qu'un lien personnalisé permettant d'inscrire l'élève (formulaire plus long contenant toutes les questions, qu'il convient de remplir avec soin). Elle dépose à la fin du formulaire les documents complétés.

***Les informations fournies par les familles demeurent strictement confidentielles et permettent de former les binômes par affinités.***

Formulaire disponible du 28/02/23 au 20/03/23 à 8h00

## 5. Sélection des dossiers

Chaque élève déposant un dossier de candidature n'est pas assuré de participer au programme d'échange. En revanche, ni son établissement d'origine, ni ses résultats scolaires ne font partie des critères de sélection mais seul l'appariement avec un.e Italien.ne au profil correspondant s'avère être la condition nécessaire à sa participation.

**L'inscription d'un élève par le professeur référent implique que la candidature a été validée à la fois par l'enseignant et par le chef d'établissement (via la signature de l'attestation d'accueil du correspondant).**

Dates des résultats et informations de la création des binômes aux enseignants et à l'établissement scolaire :

- **Mi-mai 2023.**

Date de la réunion d'information pour les enseignants référents :

- **Fin mai-début juin 2023.**



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Ministero dell'Istruzione*

Ufficio Scolastico Regionale per il Piemonte



Pour chaque candidat retenu, les établissements et les enseignants référents recevront par mail le dossier du correspondant italien, qu'ils pourront transmettre aux familles. Les élèves prendront alors contact avec leur correspondant et échangeront des photos de leur environnement.

**L'enseignant référent est le tuteur de l'élève tout au long de son échange et doit assurer la passation des informations au nouvel enseignant si l'élève change d'établissement.**

## 6. Contact

En cas de besoin, les enseignants référents peuvent contacter le coordinateur du programme à l'adresse [ce.transalp@region-academique-paca.fr](mailto:ce.transalp@region-academique-paca.fr). Cette adresse ne doit pas être communiquée aux familles.